



AIX-LES-BAINS – Savoie

1^{er} OPEN INTERNATIONAL D'ÉCHECS

RÈGLEMENT DU TOURNOI

ARTICLE 1:

Le 1^{er} OPEN D'ÉCHECS d'AIX-LES-BAINS est organisé du 10 AOÛT 2014 au 16 AOÛT 2014 par l'Association « Promo-Echecs » représentée par M. Jean-Christophe OLIVIER.

Le 1^{er} OPEN INTERNATIONAL D'ÉCHECS d'AIX-LES-BAINS est un tournoi homologué par la Fédération Française des Echecs sous le numéro **30710**.

Le tournoi se déroulera au Collège LAMARTINE – 5-7 rue de la cité à AIX-LES-BAINS (73100).

ARTICLE 2 :

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 77^{ème} Congrès de la FIDE en novembre 2008 à Dresde (Allemagne), et entrées en application depuis le 1^{er} juillet 2009.

Les appariements se font au système suisse standard (règles C04 FIDE) sans aucune protection de famille avec l'aide du programme informatique PAPI (version 3.2) de Monsieur Eric MOURET, homologué par la Fédération Française des Echecs.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leur droit d'inscription.

ARTICLE 3 :

L'inscription au tournoi implique la possibilité de subir un contrôle antidopage (application de la loi BUFFET – décret 2001-35 du 11 Janvier 2001 – Parution au Journal Officiel de la République Française le 13 Janvier 2001).

ARTICLE 4 :

Le tournoi se déroule en 7 rondes à la cadence Fischer de 1 h 30' pour 40 coups + 30 mn avec incrément de 30 secondes par coup du début à la fin de la partie – sans ajournement.

Les joueurs sont tenus de noter tous les coups sur leur feuille de partie.

ARTICLE 5 :

Les horaires des parties ont été ainsi fixés :

| | | | | | |
|------------------|---------|---------|------------------|---------|---------|
| Dimanche 10 Août | ronde 1 | 14 h 30 | Lundi 11 Août | ronde 2 | 14 h 30 |
| Mardi 12 Août | ronde 3 | 14 h 30 | Mercredi 13 Août | ronde 4 | 14 h 30 |
| Jeudi 14 Août | ronde 5 | 14 h 30 | Vendredi 15 Août | ronde 6 | 14 h 30 |
| Samedi 16 Août | ronde 7 | 10 h 00 | | | |

PROCLAMATION DES RESULTATS : SAMEDI 16 AOÛT A 16 H 30

REMISE DES PRIX ET VIN D'HONNEUR

ARTICLE 6 :

Le montant des droits d'inscription a été fixé ainsi :

Seniors : 42 Euros - Jeunes (moins de 20 ans) : 21 Euros.

Gratuit sous condition de réservation pour les GMI & MI.

.../...

ARTICLE 7 :

Le classement sera établi selon le total des points acquis et le départage se fera au système Buchholz tronqué puis à la Performance Elo.

ARTICLE 8 :

L'organisateur garantit un montant total de 2 000 € de prix dont 700 € au 1^{er} prix ainsi que des prix par tranche Elo plus un prix jeune et féminin.

Les prix ne sont pas cumulables et ils seront départagés en fonction du classement.

En cas d'ex-aequo, le départage se fera au système HORT.

La liste des prix sera affichée en annexe avant le début de la quatrième ronde au plus tard.

ARTICLE 9 :

Le tournoi sera arbitré par Vincent AMERI (code FFE N28477 ; id FIDE 659 908), Arbitre FIDE.

ARTICLE 10 :

Le jury d'appel comprendra l'organisateur, l'arbitre principal et deux joueurs choisis parmi les participants (dont au moins l'un des plus forts joueurs du tournoi). Voir feuille en annexe.

Face à une décision de l'arbitre au cours du jeu, un joueur ne peut qu'obtempérer. Il doit, s'il le souhaite, faire appel oral dès l'incident et continuer la partie, puis à l'issue de la séance rédiger sa plainte et la donner à l'arbitre.

ARTICLE 11 :

Téléphone portable : Les joueurs possédant un téléphone portable sont priés de l'arrêter.

La partie sera déclarée perdue pour le joueur dont le téléphone portable sonnera pendant la partie.

Il n'y aura ni avertissement ni discussion.

ARTICLE 12 :

Forfait : Le délai pour se présenter devant l'échiquier est de 30 minutes à compter de l'heure officielle du début de la session de jeu.

La partie sera déclarée perdue pour le joueur qui arrivera devant son échiquier au-delà de ce délai.

ARTICLE 13 :

Proposition de nulle : il est interdit de proposer « nulle » à son adversaire avant d'avoir joué et noté sur sa feuille de partie le 30^{ème} coup.

ARTICLE 14 :

L'arbitre et/ou le joueur gagnant doivent signaler immédiatement la chute du drapeau.

Les joueurs absents lors d'une ronde, sans avoir prévenu l'arbitre, seront considérés comme ayant abandonné et ne seront donc plus appariés.

Les forfaits injustifiés feront l'objet d'un rapport à la Fédération.

Les analyses et blitz sont interdits dans la salle de tournoi.

Il est interdit de se rendre dans la salle d'analyse pendant la partie, de demander des conseils, de parler de sa position.

A la fin de chaque partie, les joueurs sont tenus de remettre leurs pièces en place sur l'échiquier.

Le gagnant ou le joueur avec les blancs en cas de partie nulle apporte les feuilles de partie à la table d'arbitrage dès la fin de la partie.

Il est interdit de fumer dans la salle de jeu ainsi que dans toutes les pièces annexes.

Tout joueur absent à la proclamation des résultats renonce de ce fait à son prix.

Les joueurs s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

Les joueurs s'engagent à respecter la charte du joueur d'échecs. Voir feuille en annexe.

L'arbitre,

L'organisateur,